

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 novembre 2019

Le Président rappelle les décisions prises lors de la séance précédente puis expose les sujets à l'ordre du jour, à savoir :

Décision modificative du budget n° 3 :

Le conseil municipal approuve quelques modifications budgétaires au budget général notamment pour le paiement de matériel pour l'atelier.

Recensement de la population : désignation d'un coordonnateur -nomination et rémunération des agents recenseurs

Dans le cadre du prochain recensement de la population qui aura lieu début 2020, le conseil municipal décide de nommer un coordonnateur, 2 coordonnateurs suppléants, trois agents recenseurs et un agent recenseur remplaçant. Il fixe la rémunération des agents recenseurs sur la base d'un forfait de 100 % de la dotation forfaitaire de l'INSEE charges comprises.

Convention d'adhésion au réseau des secrétaires de mairie animé par le pôle emploi territorial :

Le Centre de Gestion de la Haute-Saône a mis en place un réseau des secrétaires de mairie permettant à ses membres d'échanger sur leurs pratiques, d'examiner les nouveaux textes et/ou questions d'actualité et d'identifier les problématiques de gestion afin de proposer des actions pour faciliter le travail au quotidien.

Le conseil municipal décide d'adhérer au réseau des secrétaires de mairie proposé par le Pôle emploi du CDG 70 à compter du 1^{er} janvier 2020 et autorise le maire à signer à la convention correspondante, le coût s'élevant à 200 € par année civile.

Vente par HABITAT 70 de son patrimoine situé voie Montmartine et Impasse des Bosquets

Habitat 70, dans le cadre de son plan de vente pour les 6 prochaines années rattaché à la Convention d'Utilité Sociale, a informé la commune de Navenne de son souhait de mettre en vente son patrimoine situé 9, 16, 20, 32, 34 voie de la Montmartine et 1, 2, 3, 4, 5 Impasse des Bosquets.

Cette vente se fera dans un premier temps, au profit des locataires occupants depuis plus de 2 ans qui auront la possibilité d'acheter ou de rester locataire.

Habitat 70 accompagnera le locataire dans une démarche de sécurisation en proposant une garantie de rachat et une garantie de relogement sous certaines conditions.

Dans le cas d'un logement vacant, il serait proposé, au travers d'une communication spécifique, à tout candidat qu'il soit locataire HLM ou non.

Le conseil municipal émet un AVIS FAVORABLE quant la vente de son patrimoine situé voie Montmartine et Impasse des Bosquets.

Tarifs cavurnes :

Le conseil municipal fixe les tarifs des cavurnes comme suit :

DUREE	TARIFS
30 ans	550 €
50 ans	900 €
Plaque puits du souvenir (hors gravure)	50 €

Les modes de gravures seront définies dans le règlement intérieur du cimetière.

Prêt court terme :

La commune avait réalisé un emprunt à court terme pour financer des achats de terrains aux Preslots. Le conseil municipal autorise le remboursement par anticipation avant le terme prévue le 5 février 2020.

Pouvoirs délégués :

Le maire informe le conseil municipal des déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme, auxquelles il n'a pas été fait d'objection.

Vu, pour être affiché à la porte de la Mairie, le 8 novembre 2019 par Nous, Alain BOUDOT, Maire de NAVENNE, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A NAVENNE

Le Maire

A. BOUDOT